



Une nouvelle politique pour la réduction des déchets

*Réunion d'information des agents d'accueil
le 08 septembre 2009*

UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS LA GESTION DES DÉCHETS

1997 Une majorité d'usagers est prête à trier



"Faisons les gestes qui comptent, trions, recyclons"

(slogan Pays Yonnais 1997)

Mise en place de la collecte sélective




2008 93% des français se déclarent prêts à faire des efforts quotidiens pour l'environnement *(sondage TNS Sofres)*







"Je paie en fonction de ce que je jette"

Mise en place de la redevance incitative






LES OBJECTIFS DE LA NOUVELLE POLITIQUE

-  **Réduire le volume des ordures ménagères**
-  **Préserver l'environnement**
-  **Maîtriser les coûts du service public et en améliorer la transparence**

LES CONDITIONS DE SA RÉUSSITE

-  **1 L'optimisation et la rationalisation des collectes**
-  **2 Le développement du compostage**
-  **3 La modernisation des déchèteries**
-  **4 La mise en place d'une tarification incitative
(incitant à mieux trier)**

LES CHANGEMENTS GÉNÉRÉS

-  **Une collecte modifiée**
-  **Une facturation incitative**
-  **La personnalisation des bacs et l'installation de puces**
-  **Une communication adaptée**
-  **Des outils pour trier plus**



Une collecte modifiée

Prestataire : SITA OUEST





Un ramassage par semaine pour tous



Une collecte du verre en apport volontaire pour tous



Un changement de jour de collecte pour 5 communes et la zone urbaine



Une procédure de refus de collecte mise en place :

- Des consignes de collecte renforcées (aucun sac ou déchet présenté à côté du bac ne sera collecté et les sacs jaunes non conformes ne seront pas collectés)
- Une procédure de suppression des marche-arrières dangereuses

Aucun déchet (cartons, encombrants, sacs...) ne sera collecté s'il est hors du bac à ordures ménagères ou du sac jaune

Nouveaux jours de collecte pour :

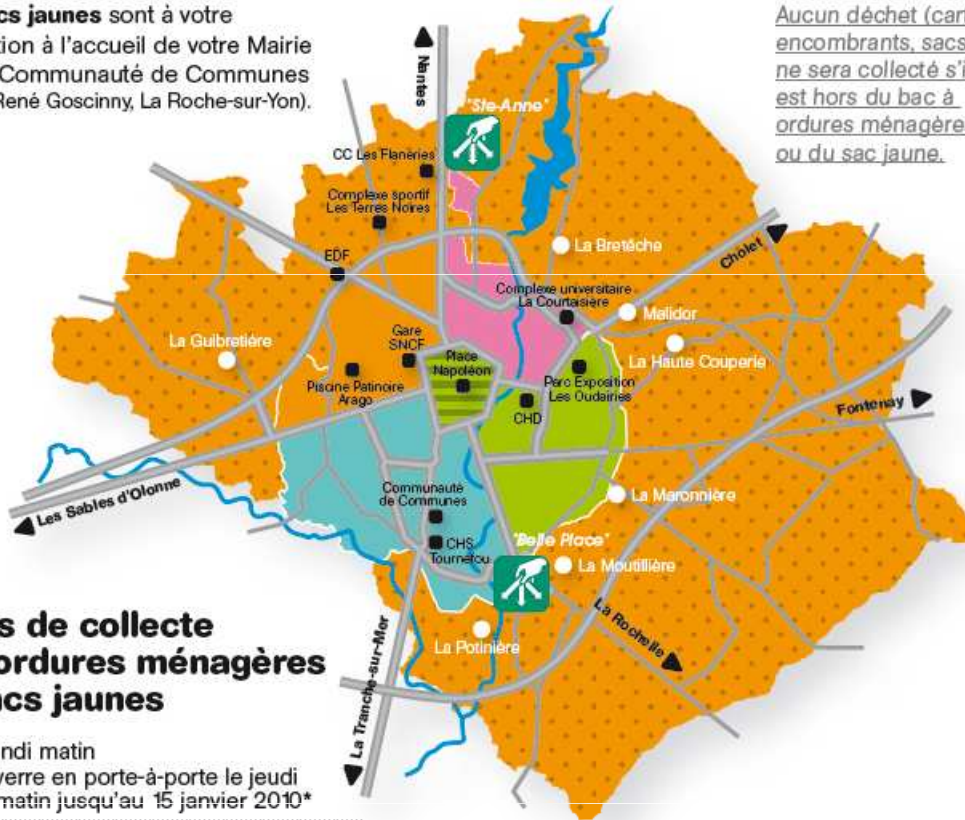
- Aubigny
- Nesmy
- Saint Florent des Bois
- Thorigny
- Venansault



Les bacs doivent être sortis la veille au soir pour les collectes du matin (début de collecte à 5 h du matin) et pour 19 h quand il s'agit d'une collecte du soir.

Des sacs jaunes sont à votre disposition à l'accueil de votre Mairie ou à la Communauté de Communes (54 rue René Goscinny, La Roche-sur-Yon).

Aucun déchet (cartons, encombrants, sacs...) ne sera collecté s'il est hors du bac à ordures ménagères ou du sac jaune.



Jours de collecte des ordures ménagères et sacs jaunes

Lundi matin
+ verre en porte-à-porte le jeudi matin jusqu'au 15 janvier 2010*

Lundi soir
+ verre en apport volontaire

Mardi matin
+ verre en porte-à-porte le vendredi matin jusqu'au 15 janvier 2010*

Jeudi matin
+ verre en porte-à-porte le jeudi matin jusqu'au 15 janvier 2010*

Vendredi matin
+ verre en porte-à-porte le vendredi matin jusqu'au 15 janvier 2010*

Vendredi matin
+ verre en porte-à-porte le jeudi soir jusqu'au 15 janvier 2010*

Déchèterie

Les bacs doivent être sortis la veille au soir pour les collectes du matin (début de collecte à 5 h du matin) et pour les collectes du soir, les bacs doivent être sortis pour 19 h.

La Roche-sur-Yon:

une nouvelle organisation géographique sur la zone urbaine



Une facturation incitative

LA MISE EN PLACE D'UNE REDEVANCE

- ✓ Une facturation plus juste en remplacement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- ✓ Une facturation proportionnelle à l'utilisation du service
- ✓ Une facturation qui incite à trier plus, car basée sur le nombre de présentations du bac ordures ménagères

LA MISE EN PLACE D'UNE REDEVANCE

- ✓ Du 05 octobre à fin décembre
Mise en place des puces sur les bacs
- ✓ Année 2010
Année de familiarisation au dispositif / TEOM toujours en place
- ✓ Mi 2010
Envoi d'une facture "simulée"
- ✓ 1^{er} janvier 2011
Disparition de la TEOM remplacée par la Redevance

LE PRINCIPE DE LA FACTURE

FONDEE SUR LE VOLUME ET LE NOMBRE DE PRESENTATIONS DES BACS ORDURES MENAGERES

Un forfait annuel sur une base 52 semaines
avec une réduction par non présentation

Le forfait de base est calculé avec :

- Une part fixe identique à tous les producteurs (part forfaitaire pour habitat collectif) } 33% des charges du service
- Une part calculée au volume du bac } 33% des charges du service
- Une part fonction du nombre de levées } 34% des charges du service

⇒ **Les sacs jaunes et accès en déchèterie sont compris dans la facture**

LA PART D'INCITATION REPOSE :

- Sur une réduction si le nombre de présentations est inférieur à 52 (sortie de bac toutes les semaines)
- dans la limite de 26 présentations (soit 1 semaine sur 2)
- une remise maximum de 20% sur la facture

⇒ Chaque habitant devient acteur de sa facture

DISPOSITIONS POUR L'HABITAT COLLECTIF

- Même principe que les foyers pavillonnaires avec une tarification tenant compte de la particularité de l'habitat
- Une facture répartie entre les occupants par les syndicats ou les bailleurs

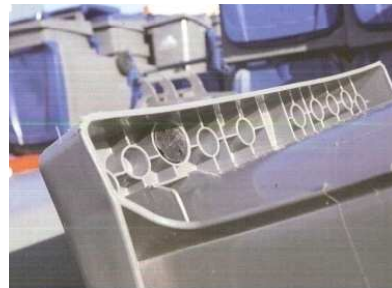
DISPOSITIONS POUR LES PROFESSIONNELS

- Equipement de puces sur tous les bacs : OM et Sélectif
 - Un prix au volume collecté voté tous les ans
 - Une facture fonction du volume et du nombre de présentations (dans la limite de 26 minimum)
- ⇒ Un système sur les bases de la redevance spéciale



L'installation des puces sur les bacs

Prestataire : VEOLIA PROPLETE



- **Quand ?
du 5 octobre au 18 décembre 2009**
- **Sur tous les bacs OM des particuliers en pavillon, tous les bacs OM et sélectifs des particuliers en résidence et des professionnels**

➤ COMMENT ? DEUX PASSAGES CHEZ L'USAGER

1^{ER} PASSAGE :

- Information (distribution guide redevance)
- Recueil des informations (occupant, propriétaire, entité facturable, bacs en place, etc)
- Mise en place de la puce
- Signature de l'usager
- Si absence : avis de passage

2^{ÈME} PASSAGE

- avis de passage pour rendez-vous si nouvelle absence

- **UNE MISSION SPÉCIALISÉE POUR LES RÉSIDENCES COLLECTIVES**
- **LA MISE EN PLACE D'UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE DÉDIÉE**
- **LA DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT PAR COMMUNE POUR LA LIAISON ENTRE LES SERVICES ET LES MAIRIES**



Une communication adaptée

1 – En septembre :

- Remise d'une guide aux élus et service communaux
- Information des conseils municipaux, conseils de quartier, agents d'accueil, syndics
- Organisation d'une conférence de presse (11 septembre 2009) + dossiers dans bulletins municipaux et intercommunal

2 – En octobre :

- Envoi à destination des usagers : une enveloppe logotypée + courrier de lancement + calendrier de collecte + mémo tri
- Communiqués par commune / Affiches Mairie
- Site internet

3 – Du 5 octobre au 18 décembre : livret redevance incitative remis lors de la pose des puces



Les outils pour trier plus

- **Sacs jaunes** : maintien de la distribution en porte-à-porte de 2 rouleaux de 30 sacs jaunes par foyer par an
- **Développement du compostage** : vente de composteurs individuels à tarif préférentiel pour trier les déchets biodégradables. Il est aussi prévu de multiplier les pratiques de compostage collectif pour permettre aux résidences de composter.
- **Modernisation des déchèteries afin de favoriser l'accès et accueillir de nouvelles filières.**
- **Mise en place de collectes spécifiques** comme cela est déjà le cas pour les vêtements, les déchets d'activités de soins à risque infectieux, la récupération d'objets en bon état pour une 2ème vie ...



5 éco-gestes pour faire maigrir sa poubelle

- Faire le tri avec les sacs jaunes pour les emballages et les papiers
- Trier le verre dans les colonnes ou les déchèteries
- Composter les déchets biodégradables
- Utiliser la déchèterie pour tous les déchets encombrants

A terme...

- Changer ses habitudes de consommation en achetant des produits générant moins de déchets.